

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

Exploitation des aérodromes du Jura
Dossiers de participation financière du
Département au fonctionnement des
aérodromes
1973-1996

Dossiers du service des affaires économiques et de la Direction des affaires administratives, financières et patrimoniales du Département du Jura versés par la Direction des transports du Département du Jura

(2555 W)
0,15 ml

Répertoire numérique détaillé
établi par Isabelle Bluet, attachée de conservation du patrimoine,
sous la direction de Patricia Guyard,
Directrice des Archives départementales du Jura

Montmorot, 2017

BREVE PRESENTATION

Contexte institutionnel

En 2006, le Département du Jura a repris toute la compétence de la gestion et contrôle des aérodromes, auparavant assurée par la Direction départementale de l'Équipement (DDE) de l'État. A cette date, les archives ont été transférées du bâtiment de la subdivision de Dole-Orchamps vers les locaux de la Direction des Transports du Conseil général.

Avant 2006, le suivi de gestion de l'exploitation des aérodromes jurassiens au Département a été assuré par le service des Affaires économiques (1982-1985), puis par la Direction des affaires administratives, financières et patrimoniales (1986-1991) et enfin par la Direction des Transports.

Le Département du Jura participe au comblement structurel du déficit de l'aérodrome de Dole -Tavaux (charges d'investissement et de fonctionnement) afin d'aider la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, gestionnaire du site. Depuis 1978, une convention de gestion est intervenue entre les Départements du Doubs et du Jura, les villes de Dole et de Besançon ainsi que les chambres consulaires du Doubs, de Gray-Vesoul et du Jura. A ce titre, le Département siège au comité de gestion de l'aérodrome. Le Département participe aussi financièrement à l'exploitation de l'aérodrome de Lons-Courlaoux.

Transfert des documents aux Archives du Jura

Les documents de ce versement ont été collectés directement par les Archives départementales du Jura en 2014 dans la salle d'archives de la Direction des Transports du Département située à Lons mais en dehors du siège du Conseil général, lors du déménagement de la direction dans de nouveaux locaux à la périphérie de Lons. Ces dossiers étaient mélangés parmi ceux du service des bases aériennes de la Direction départementale de l'Équipement du Jura (DDE), également transférés en 2006 au Département lors du transfert de compétence aéroportuaire entre l'État et le Département. Ils représentent un faible volume, à savoir 0,15 mètre linéaire.

Présentation du contenu

Ce versement est constitué des dossiers instruits par les services successifs chargés du suivi de l'exploitation des aérodromes jurassiens pour gérer la participation financière du Département au fonctionnement et aux travaux d'investissement des aérodromes de Dole -Tavaux et de Lons-Courlaoux.

Pour l'aérodrome de Dole – Tavaux, l'élaboration et le suivi de la convention de gestion entre les différents partenaires se retrouve dans les dossiers, ainsi que le suivi de l'exploitation à travers les comptes-rendus de réunions du comité de gestion. Ce dernier élabore la préparation du budget et est consulté sur tous les projets importants de l'aérodrome (nouveaux investissements, ouverture de lignes...). La participation financière de chaque partenaire est calculée au prorata des usagers selon leur origine territoriale ; c'est ainsi que l'on retrouve dans les dossiers celle particulière au Département entre 1982 et 1996.

Pour l'aérodrome de Lons-Courlaoux, l'unique dossier concerne des travaux de reconditionnement des pistes. En 1974, le Département est saisi, par l'aéro-club de Lons, d'une demande d'aide financière qui sera prise en charge à hauteur des 2/5^e des annuités d'un emprunt à réaliser par la Chambre de commerce et d'industrie, maître d'œuvre.

Conditions d'accès

Le fonds est consultable en salle de lecture des Archives du Jura et communicable selon la législation en vigueur.

Isabelle Bluet, attachée de conservation,
Montmorot, le 1^{er} septembre

